

**Université
des Antilles**



● ●

Procès-verbal du Conseil d'Administration

du 23 octobre 2017

Conseil d'Administration

lundi 23 octobre 2017 à 14h30 en GUADELOUPE

Liste d'émargement

CC	Nom	Prénom	Fonction	Implantation	SIGNATURE
Collège A : 6	GEOFFROY	Michel	PR	971	P
	JANKY	Eustase	PRESIDENT UA		P
	MONTAUBAN	Jean-Gabriel	PR	971	P
	BERTIN-ELISABETH	Cécile	PR	972	P
	CESAIRE	Raymond	PR	972	P
	VIRASSAMY	Georges	PR	972	P
Collège B : 6	CASSIN	Laura-Line	MCF	971	P
	HERTOGH	Claude	MCF	971	P
	NAGAU	Jimmy	MCF	971	P
	AURELIA-TOTO	Dominique	MCF	972	P
	COLOT	Serge	MCF	972	P

	MARCELIN-FRANCOIS-HAUGRIN	Odile	MCF	972	P
IATOS : 4	GERARDIN	Frédéric	BIATSS	971	P
	HARAL	Bruno	BIATSS	971	P
	KIMBOO	Karine	BIATSS	972	P
	PORTECOP	Olivier	BIATSS	972	P
	LARROUY	James	Etudiant	971	P
Etudiants : 4	MISERIAUX	Loïc	Etudiant	971	A
	TRESFIELD	Steeve	Etudiant	972	P
	GABOURG	Raïssa	Etudiant	972	P
	PENCHARD	Marie-Luce	Conseil Régional	971	P
Personnalités Extérieures : 10	NELLA	Aurélie	CTM	972	P
	GATIBELZA	Josiane	Ville Universitaire	971	P
	BRAVO-PRUDENT	Arlette	Ville Universitaire	972	P
	KECLARD	Lisiane	Personnalité extérieure	971	P
	ALICE	Jean	Personnalité extérieure	971	P
	NAGAPIN	Henri	Personnalité extérieure	971	P
	THOUARD	Emmanuel	Personnalité extérieure	972	A
	HAYOT	Bernard	Personnalité extérieure	972	PROCURATION
	MORINIÈRE	Max	Personnalité extérieure	972	PROCURATION

Invités de droit	GALAP	Camille	Recteur	971	P
	CORMIER	Béatrice	Rectrice	972	Représentée par Mme M ROBERTIN-DESROC
	SUBITS	Vincent	DAF	Administration Générale	P
	AUDEBERT	Christophe	DGSA	Administration Générale	P
	EPAMINONDAS	Angéla	Ched de Cabinet	Administration Générale	P
Invités	MERIL	Alex	Administrateur Provisoire du Pôle Guadeloupe	971	P
	COLLARD	Martine	VP CFVU	971	P
	JEHEL	Louis	VPCFVU	972	P
	JOSEPH	Philippe	VP délégué à l'innovation pédagogique	Administration Générale	A
	ROBERTIN-DESROC	Marie- Jacqueline	Rectorat MTQ	972	P



Conseil d'Administration du 23 Octobre 2017 à 14h30

Salle du conseil de l'administration générale (Campus de Fouillole)

Ordre du Jour

Point unique inscrit à l'ordre du jour :

- Examen de l'offre de formation de l'Université des Antilles ayant fait l'objet d'un avis du conseil académique plénier le 2 octobre 2017.

(Début de la séance à 13h00)

M. le Président Eustase JANKY – Bonjour à toutes et à tous. Nous allons commencer ce Conseil d'Administration extraordinaire avec un point à l'ordre du jour :

1- L'examen de l'offre de formation de l'Université.

Monsieur le Recteur de Guadeloupe vous prie de l'excuser, il est bloqué à l'entrée de l'Université et sera là dans quelques minutes. Il faudrait que nous puissions travailler sereinement durant ce conseil et que nos travaux soient fructueux parce que nous devons avancer. Nous avons l'accréditation de la formation et de la recherche, nous avons aussi le budget à voter. Il y aura pour la 1^{ère} fois le budget polaire, là aussi nous avons une discussion à mener et nous devons ensuite nous occuper de nos étudiants. Vous savez que le taux de réussite est particulièrement faible en licence. Il y a un certain nombre de choses telles que les bourses qui sont données dans le rapport LAMY avec Horizon 2020, il faudrait que nous puissions aussi émerger.



1- EXAMEN DE L'OFFRE DE FORMATION DE L'UNIVERSITE

M. le Président Eustase JANKY – Nous sommes là aujourd'hui pour un point précis : l'examen de l'offre de formation de notre Université. Vous avez dans vos chemises, des relevés de décisions des CFVU de la Guadeloupe et de la Martinique. Chaque CFVU a fonctionné selon des modalités spécifiques, il s'agissait de donner un avis sur l'offre de formation. En Guadeloupe, ils ont donné les avantages, les inconvénients et les points faibles, tandis qu'en Martinique ils ont été plus loin dans la discussion, dans le raisonnement en donnant des avis favorables et défavorables. Mais les CFVU sont libres de délibérer comme ils veulent, c'était leur choix. Ces deux relevés de décisions ont été votés par le CAC plénier qui est l'autorité compétente pour la formation et la recherche pédagogique.

Cette offre de formation aura forcément une incidence financière, nous sommes aujourd'hui en Conseil d'Administration pour examiner cette incidence. Pour l'évaluer, nous avons tenté de voir les charges de l'enseignant titulaire par formation. Vous trouverez également un document dans votre chemise. Naturellement, cela permet de calculer à peu de chose près, le pourcentage d'heures complémentaires généré par les formations. Quand on regarde ces documents, on constate que les heures complémentaires sont très importantes. Nous étions à 31 000 heures complémentaires, nous passons à 75 000 heures complémentaires avec cette nouvelle offre de formation. Je rappelle que ces heures ont déjà fait l'objet de plusieurs discussions. Le Président VIRASSAMY qui était en charge à ce moment-là et moi-même qui étais Vice-président, avons eu une longue discussion. Il y a eu le rapport de l'IGAENR, ensuite le rapport de la Cour des Comptes, qui a fait des heures complémentaires un point faible de l'Université. Nous avons eu l'audit de la HCERES qui fait des recommandations et très récemment, en 2017, nous avons eu les inspecteurs de la Cour des Comptes qui ont accrédité nos comptes avec quelques réserves. Le problème d'heures complémentaires ne date donc pas d'hier, plusieurs présidents ont essayé de s'y attaquer, malheureusement les formations étaient là et il a fallu les faire, on n'a pas pu régler ces heures complémentaires. Au contraire, quand on prend le nombre d'heures complémentaires de 2016-2018, vous arrivez à 2 200 000 euros, ce qui veut dire qu'au lieu d'avoir une baisse de ces heures complémentaires, elles avaient augmenté. Au regard des capacités financières de l'Université, nous devons aujourd'hui faire tout ce que nous pouvons et voir ce que nous ne sommes pas capables de faire. Je vais demander à notre Directeur des services financiers de bien vouloir nous faire le point de l'état financier de l'établissement, de voir ce que nous sommes en mesure de faire avec les moyens que nous avons. Concernant l'état financier, il faut savoir que même si le Ministère annonce 700 millions

d'euros de plus pour l'Université. Ce sera plutôt en faveur de la Recherche et au regard des organismes concernés. Je laisse la parole à Monsieur SUMIT pour nous parler de l'état financier de l'établissement.

M. Vincent SUMIT (*Directeur Affaires financières*) – Nous allons faire un bref point financier en parlant principalement des heures complémentaires, raison de notre présence ici aujourd'hui. Au 31 décembre 2016, il restait 1 675 000 euros à payer. Pour information, le montant des heures complémentaires varie chaque année entre 2 et 2.2 M€. C'est le montant pris à périmètre constant – quand je dis périmètre constant, c'est en incluant la Guyane – sur les cinq dernières années. De même pour 2017, on compte entre 2 et 2.2 millions d'euros, plus les 1.6 million qui nous reste à payer. Vous avez le montant global approximatif que nous devons payer en heures complémentaires au 31 décembre 2017. Bien sûr, vu la masse salariale, ce n'est pas possible (nous le verrons dans le graphique).

Coût chargé d'une heure complémentaire

L'arrêté du 3 décembre 2010 modifiant l'arrêté du 6 novembre 1989, relatif au taux de rémunération des heures complémentaires, fixe le montant (à quelques centimes près) à 41 euros. Pour avoir le coût chargé, il faut rajouter 15 à 17% à ces 41 euros, ce qui nous amène donc à 48 euros pour une heure complémentaire, c'est ce que l'Université paie réellement. Pour information, le montant maximum par enseignant est de 6 776.09 euros par an, c'est-à-dire que l'Université ne pourrait pas payer un enseignant plus de 7 676 euros.

Je prends un cas pratique : si un enseignant chercheur a 5 000 euros et qu'il fait par exemple cette année, 4 000 euros d'heures complémentaires dans les 1.6 million, on ne pourrait pas le payer au-delà de 7 600 euros, ce qui gonflerait encore le montant des heures complémentaires des années précédentes. C'est un cercle vicieux.

Evolution des heures complémentaires

Un graphique pour comprendre un peu l'évolution des heures complémentaires, toujours à périmètre constant. En résumé, (*le trait bleu représente le montant global des heures complémentaires à payer et le cumul des années précédentes qu'il reste à payer*) les heures complémentaires baissent sur l'année en cours et on voit que cette courbe, n'arrête pas de monter constamment et qu'en 2018, on sera bien au-dessus des 4 millions, donc supérieur à ce que l'établissement peut réellement payer puisque la masse salariale ne change pas. A quelques dizaines d'euros près, elle est à 75 millions tous les ans et encore... ce n'est pas uniquement la masse salariale, vous avez des primes, vous avez des provisions, vous avez de la fongibilité quand il reste de l'argent. C'est ce qui se complique puisque l'année prochaine, d'après les estimations, la fongibilité sera *impossible* si rien n'est fait, bien sûr.

Les impacts sur l'établissement

Le montant trop élevé des heures complémentaires (75 millions d'euros par an) mine la masse salariale de l'établissement, il empêchera toute fongibilité en 2018. A titre informatif – puisque la fongibilité sert en fonctionnement – le point mort du fonctionnement de l'Université est à 7.8 M€, à quelques euros près en 2017. En dessous de cette somme, il y a plusieurs factures (eau, électricité, etc.) que nous ne pourrions pas payer dans le fonctionnement. Un petit graphique pour vous aider à comprendre : vous avez là le montant de la fongibilité et des prélèvements sur fond de roulement. On voit clairement l'orientation des courbes. La courbe bleue représente la fongibilité et la courbe verte, les prélèvements sur fond de roulement (*c'est purement informatique*). On voit qu'en 2014, la fongibilité était de l'ordre de 3 M€ et qu'en 2018, on se retrouvera à moins de 200 000 euros, si nous continuons sans rien faire. Le point noir sera largement dépassé, puisque nous avons fait 1 M€ de fongibilité cette année pour permettre le fonctionnement de l'établissement, à moins 200 000 d'euros... déjà avec 1 M€ cette année, contrairement aux 2 M€ de l'année dernière, nous sommes déjà très limite. Je vous laisse donc imaginer ce que ce sera avec une baisse supérieure à 50 % l'année prochaine.

A titre informatif, il y a eu un prélèvement de 1.7 million l'année dernière sur le fond de roulement, cette somme a servi justement au fonctionnement de l'établissement ; ce qui a aussi évité de payer certaines heures complémentaires l'année dernière, puisque les commissaires aux comptes nous ont informé qu'il manquait plus de 350 000 euros dans nos provisions pour heures complémentaires ; somme que nous avons dû prendre sur la masse salariale de cette année pour être en règle et pour que les commissaires aux comptes valident nos comptes. Cela pourra difficilement être le cas l'année prochaine, si on intervient de toute façon.

Les conséquences

D'après la progression, si on ne fait rien et que l'on maintient le fonctionnement actuel, au 30 novembre 2018 le montant de la masse salariale octroyée par l'Etat sera dépassé. Si rien n'est fait, au 30 novembre 2018 l'Université sera de facto sous tutelle de l'Etat. De plus, en janvier, il est prévu que les **RISET** de l'exercice soient mis en place, donc ils impacteront encore plus cette masse salariale. Le risque, à court terme, c'est la non-certification des comptes 2017, bien sûr. Pour retrouver un peu « d'air », il faudrait fixer un montant maximum d'heures complémentaires, ce qui n'a jamais été fait par le passé. Il faudrait à minima une baisse d'un million d'euros pour ces heures complémentaires, pour pouvoir fonctionner et ne pas être sous tutelle à la fin de l'année prochaine. Si le Conseil d'Administration ne vote pas de montant maximum de baisse des heures complémentaires, il y a deux options... les deux « seules marges » que l'on a sur la masse salariale, ce sont les primes des enseignants-chercheurs évaluées à 976 000 euros ce qui correspond à environ 1 M€ d'heures complémentaires et/ou les contractuels donc les CDD.

Pour que ce soit un peu plus visuel (*c'est mon dernier graphique*) voilà l'évolution de la masse salariale, la consommation de la masse salariale 2014 qu'avait à la Guyane. Voilà l'évolution de la masse salariale – je dirai depuis 2015 pour que ce soit plus parlant – nous étions à moins de 71 millions en masse salariale consommée en 2015, d'après les estimations nous serons à plus de 75 millions en 2018. Là-dedans, bien sûr, il n'y a pas les heures complémentaires des années passées. Il n'y a pas les « primes » CIA ou autres et il n'y a pas de nouveaux emplois, de nouveaux CDD ou de nouveaux recrutements.

M. le Président Eustase JANKY – Merci Monsieur SUBITS. Avez-vous des questions à lui poser ? Des remarques ? En attendant les questions, je voudrais que Monsieur SUBITS me reprecise pourquoi nous ne pourrions plus faire de fongibilité.

M. Vincent SUBITS (*Directeur Affaires financières*) – En fait, la fongibilité c'est la possibilité de prendre des crédits sur la masse salariale pour les mettre au fonctionnement de l'établissement, faire passer les crédits propres en crédit dix. Sur les cinq dernières années, hormis 2017, il y avait entre deux et trois millions d'euros de fongibilité. C'est la marge que nous laissait l'Etat puisqu'il nous mettait un peu plus en masse salariale pour nous permettre justement de faire de la fongibilité et de fonctionner. Malheureusement, au fil du temps cette marge a été utilisée petit à petit – à cause des heures complémentaires entre autre mais pas uniquement – et nous arrivons en 2018 avec une marge tout simplement nulle et à zéro. Cela signifie que si nous n'avons plus de marge sur la masse salariale, nous ne pouvons plus faire de fongibilité Je rajouterai – ça a été le cas pour les années précédentes – les Conseils d'Administration ont autorisé les prélèvements sur fonds de roulement pour combler le fonctionnement de l'établissement, ce qui n'est plus possible car notre fond de roulement est virtuellement négatif de 1.5 M€. Je dis bien « virtuellement », officiellement il y a 14 M€ dans le fonds de roulement mais quand on enlève les crédits fléchés c'est-à-dire tout ce à quoi on n'a pas le droit de toucher, par exemple un mois de salaire à 7 millions d'euros, les provisions CEREGMIA, les provisions autres que CEREGMIA... les crédits fléchés, que ce soit la CTM ou que ce soit les autres conventions, quand on enlève tout cela, il y a moins 1.5 M€ dans le fonds de roulement.

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur (*inaudible*).

M. – Nous sommes en train de traiter de l'offre de formation elle-même, j'ai juste une interrogation sur les projections que fait notre Directeur des services financiers. Depuis le 1^{er} janvier 2017, nous sommes passés dans un nouveau système de gestion comptable à savoir le GBCP. Jusqu'à présent, on amortissait un peu le choc en faisant des prélèvements sur le fonds de roulement et en faisant de la comptabilité à symétrie, mais aujourd'hui nous sommes assujettis à une règle qui est intangible et qui veut que l'on ne dépense que les activités réalisées sur l'exercice budgétaire – ça vaut autant pour la masse salariale que pour les autres postes de dépenses – sauf si on est sur des dispositions pluriannuelles d'investissements ou autres. Nous sommes donc forcés de changer nos pratiques. Je ne veux pas dire officiellement que l'on pouvait se permettre (*inaudible*) financières, mais ça y ressemblait quelque peu puisqu'on faisait payer l'année suivante par les charges de l'année précédente. C'est la raison pour laquelle nous avons épuisé notre fonds de roulement et nos réserves en quelque sorte. Il faut absolument que nous changions de braquet. A mon avis, dans le processus d'offre de formations, nous devons absolument rationaliser les usages que nous pouvons faire de nos fonds propres, et pas seulement nos fonds propres. Il faut se concentrer sur l'utile et faire des choix stratégiques en fonction de ce que l'on est capable de déboursier.

M. le Président Eustase JANKY – Madame FRANCOIS-HAUGRIN.

Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN (*V/P Pôle 972*) – Monsieur SUMIT, pouvez-vous nous éclairer concernant les heures complémentaires qui ne sont pas payées ? Comment cela va-t-il se passer ?

M. Vincent SUMIT (*Directeur Affaires financières*) – C'est une bonne question. Tout dépendra de la décision que vous prendrez, tout simplement. Si on ne diminue pas le montant autorisé de 2 à 2.2 M€ par an, le montant qui est à 1 675 000 euros aujourd'hui ne va cesser de croître. A un moment ou à un autre nous serons face à un mur, et le mur ce sera la tutelle.

Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN (*V/P Pôle 972*) – Je précise que nous savons qu'il y a un certain nombre de personnes vacataires ou de personnels titulaires qui ne sont pas payés de leurs heures complémentaires des années précédentes. C'est là où se situe ma question : est-ce que ces heures continueront à ne pas être payées ? Quelle marge de manœuvre a-t-on pour payer les heures complémentaires qui ne le sont pas aujourd'hui, au-delà même du fait que l'on va s'engager sur une autre dynamique ?

M. Vincent SUBITS (*Directeur Affaires financières*) – La marge de manœuvre n'est pas énorme. Je ne sais pas s'il faudrait prendre le BR2 et voter plus de 74 millions de masse salariale plus 1 million de fongibilité, on arriverait à 75 millions. La marge n'est pas énorme. La seule variable sur laquelle on peut jouer c'est justement des reprises sur provisions. Nous en ferons certaines dans un BR3, mais le BR3 ne concernera pas les composantes. C'est un juste un BR3, je le précise. Donc...dans un BR3, nous allons faire quelques reprises sur provisions pour payer justement une partie de ces heures complémentaires, mais en 2017 nous n'aurons pas les moyens de payer 1 675 000 euros.

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur MOLINIE

M. Jack MOLINIE (*Admin. Prov. Pur 971*) – Juste pour préciser les choses. Il s'agit des nouvelles heures complémentaires qui sont réapparues après un travail de forçat. Je rappelle que le passage au GBCP nous a obligé à passer en charges toutes les heures complémentaires que nous devions et qui étaient connues. Mais au fil de l'année, nous avons découvert des heures de 2014 de 2013 qui ne sont toujours

pas réglées, qui étaient en contentieux ou qui sont arrivées en cours de route. Ces heures ont été en charges pour cette année, nous devons bien sûr les mettre en charge à payer avant de passer... tout ce qui ne sera pas payé cette année, on est obligé de prévoir dans le budget de cette année. Nous devons le régler parce que GBCP ne nous autorisera pas à passer d'une année sur une autre et à transférer les restes d'heures complémentaires des années précédentes. La dernière année où nous aurons le droit de payer des choses des années précédentes, c'est cette année. Après, ça voudrait dire que nous aurions des heures complémentaires qui seraient cachées quelque part sous un tapis et qui réapparaîtraient au moment où le budget serait voté et mis en application. Cela signifierait que nous aurions un rappel de nos autorités, de la Cour des Comptes en particulier qui nous dirait que nous n'avons pas le droit, parce que ça correspond à une cavalerie financière. Donc attention, GBCP qui est un budget annuel nous force maintenant, à solder tous nos comptes et seuls quelques cas non réglés seraient... on ne devrait pas avoir d'heures sous le tapis comme avant. Les heures sous le tapis, c'est fini. Cette année, c'est la dernière fois, autrement il nous faudra donner les raisons pour lesquelles ces heures ne sont pas apparues. Nous n'aurons pas le droit de les payer, tant que nous n'aurons pas dit pourquoi techniquement, ces heures ne sont pas apparues avant. Donc, attention. La BR3 dont parlait Monsieur SUMIT, servira à reprendre des restes d'emploi non utilisés et à solder des heures complémentaires des années précédentes que nous avons trainées dans notre comptabilité.

M. le Président Eustase JANKY – D'autres questions ? Monsieur SUMIT, pour essayer de fonctionner correctement, quel est selon vous le pourcentage... quel taux de régime indemnitaire, quel plafond pouvons-nous... ?

M. Vincent SUBITS (*Directeur Affaires financières*) – Il faudrait à minima diviser par deux les heures complémentaires que nous avons actuellement. En gros, il faudrait diviser par deux, les deux millions que nous faisons chaque année. Ce serait l'idéal.

M. le Président Eustase JANKY – Vous voyez bien que la situation de l'établissement est grave. Je tenais à ce que vous soyez informés de cette situation, pour que nous puissions voir comment travailler et espérer quand même faire des formations de qualité pour nos étudiants sans avoir à les multiplier. Faire de vraies formations, des formations qui sont attendues par les étudiants, en essayant peut-être de se recentrer sur des formations innovantes avec l'utilisation aussi du matériel numérique. Là encore, ce qui est de l'innovation et espérer travailler, sans pour cela réduire de façon significative les formations, ce n'est pas ce que je dis. Je dis qu'il faut changer notre vision de travail, la manière de voir la forme des formations. Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur GERARDIN.

M. Frédéric GERARDIN (*BIATSS 971*) – C'est plus une interrogation qu'une question. J'aimerais avoir un peu plus de précisions sur le calendrier de la navette avec le Ministère sur l'accréditation pour l'offre de formation. En tant qu'administrateur, je me suis penché sur les textes, ce sont effectivement les CFVU et les CAC qui sont compétents sur l'évaluation scientifique et pédagogique des progressions qui ont été élaborées. Je ne suis pas du tout compétent en tant que BIATSS, quoique je sois ingénieur de formation ; en revanche en tant qu'administrateur au CA, je suis compétent pour réfléchir sur la soutenabilité financière ou économique de la chose. C'est à ce titre-là – pour avoir été un ingénieur de formation pendant des années – que je pense qu'il était important de laisser la compétence aux experts, qu'il n'y avait pas de raison de brider les envies de faire évoluer cette offre de formation pour chacun des pôles et chacune des composantes. Cependant, dans le processus de navette, il est important maintenant de rationaliser les choses autant que possible. De mon point de vue, c'est aux CR, aux CFVU et aux conseils de pôle – une fois les dotations budgétaires allouées aux professions au prorata des indicateurs qui ont été construits – de faire des choix stratégiques de formations prioritaires à retenir ou à mettre en jachère.

M. le Président Eustase JANKY – Pour répondre à ta première question au sujet du calendrier, nous avons pour l'instant l'HCERES, une fois que l'offre de formation sera saisie sur le site de l' HCERES, il y aura une discussion pendant un certain temps. Nous n'avons pas la durée mais ils doivent nous faire redescendre en fin d'année un avis global et une synthèse. Ce n'est qu'à ce moment-là que la discussion reprendra au niveau de l'Université. Ils nous feront des remarques et nous allons réagir au niveau de l'Université. Les choses se poursuivront et ils nous donneront au fur et à mesure le calendrier à suivre en sachant que nous passons devant le CNESER, fin juin-début juillet. C'est à ce moment-là seulement que nous aurons l'accréditation des formations.

Monsieur GERARDIN a bien dit que nous sommes un Conseil d'Administration et que nous ne sommes pas habilités à juger une offre de formation. L'offre de formation partira au Ministère telle qu'elle a été votée au niveau du CAC. Par contre sur le plan financier – raison pour laquelle j'ai demandé au Directeur du service financier de venir nous faire le point sur l'état financier de l'établissement – compte tenu de ce que nous a dit Monsieur SUBITS, il faudrait se prononcer sur un plafond d'heures complémentaires à faire, pour que nous puissions nous organiser et nous en tenir à ce plafond. Je rappelle que dans la répartition des moyens, là aussi les heures complémentaires seront mises au niveau des pôles. J'ai demandé au Vice-président de répartir les moyens, de manière à ce que les heures complémentaires soient également gérées au niveau des pôles.

Mme Cécile BERTIN-ELISABETH (*Doyen de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines*) – Je reviens sur la question que posait Monsieur GERARDIN. Il y a peut-être quelque chose que je n'ai pas compris, mais il m'a semblé qu'il y avait une demande des collègues, par rapport ce que vous nous aviez annoncé. Nous pensons que vous aviez rendez-vous avec le Ministère et que vous seriez accompagné notamment par certains V/P, donc les collègues se demandaient à quelle date aura lieu cette rencontre mais j'ai l'impression qu'elle n'aura pas lieu parce que vous nous parlez seulement de...

M. le Président Eustase JANKY – J'ai dit que la première étape c'est la HCERES. Les fiches seront envoyées sur le site de la HCERES qui demande un certain temps pour évaluer globalement notre offre, puis qui nous fera une synthèse qui redescendra au niveau de l'Université. Dans un deuxième temps, il y aura la navette.

Mme Cécile BERTIN-ELISABETH (*Doyen de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines*) – J'ai bien entendu Monsieur le Président, mais c'est pour savoir s'il y a une date limite pour l'envoi des fiches.

M. le Président Eustase JANKY – C'est demain, nous attendons le CA pour pouvoir envoyer. Nous sommes déjà en retard.

Mme Cécile BERTIN-ELISABETH (*Doyen de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines*) – Vous n'aurez donc pas de rencontre avec le Ministère ?

M. le Président Eustase JANKY – Pas de rencontre avant...

Mme Cécile BERTIN-ELISABETH (*Doyen de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines*) – Pas avant juin-juillet de l'année prochaine ?

M. le Président Eustase JANKY – J'ai dit qu'il n'y aura pas de rencontre avant la fin de l'année, avant décembre.

Mme Cécile BERTIN-ELISABETH (*Doyen de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines*) – D'accord.

M. le Président Eustase JANKY – Après peut-être, mais c'est une 2^{ème} étape. Pour la 1^{ère} étape, nous ne faisons rien si ce n'est envoyer les fiches pour que la HCERES y travaille et nous fasse une synthèse en retour. Je n'ai pas dit qu'il n'y aurait pas de rencontre.

M. Georges VIRASSAMY (PR 972) – Je voudrais juste poser une question. Je sais que le Président de l'Université a peu de marge de manœuvre de ce point de vue. Je vous ai entendu dire, Monsieur le Président, que le CNESER statuerait fin juin-début juillet, sur l'offre de formation. Je le regrette, même si c'est le calendrier, l'Université a peu de marge tout simplement parce que nous devons communiquer auprès des étudiants pour faire la politique de rentrée. Je considère que c'est un peu tardif parce que si nous voulons véritablement mener une action en faveur des étudiants de l'établissement mais également de l'extérieur, il faudrait pouvoir anticiper sur la communication. Fin juin-début juillet, c'est quasiment fini.

M. le Président Eustase JANKY – Je suis un peu mal informé, fin juin-début juillet c'est la fin. Mais bien avant, nous avons déjà une certaine visibilité, il y aura des réunions, nous pourrions mettre sous réserve. Mais si fin juin c'est la signature, c'est quand même avant et après, il y aura des navettes. Madame KIMBOO, puis nous passerons au vote du plafond.

Mme Karine KIMBOO (BIATSS 972) – Je voulais savoir, si pour l'ouverture du poste (*inaudible*) au 20 janvier, nous serons à même de proposer une offre de formation, si oui laquelle ?

M. le Président Eustase JANKY – Pour le 20 janvier, je ne peux pas vous répondre aujourd'hui. J'attends le retour de la HCERES qui est dans la 2^{ème} phase et je vais mieux communiquer. Dès que nous aurons le retour, nous tâcherons de communiquer et je vous dirai.
Monsieur GIRARDIN, avant de poursuivre.

M. Frédéric GIRARDIN (BIATSS 971) – Je crois que c'est une question importante à poser à notre tutelle pour savoir comment nous allons faire, sachant que la tutelle ne sait pas trop comment elle va aménager...

M. le Président Eustase JANKY – D'accord, j'ai bien compris la question, mais je ne vous répondrai pas aujourd'hui.

Mme Aurélie NELLA (CTM) – Dans la lignée des propos qui ont été tenus, je voudrais savoir Monsieur le Président, si vous pouvez préciser les différentes étapes du calendrier afin que ce soit clair à mon niveau. Deuxièmement, souligner l'importance de l'information, de la communication à l'endroit des étudiants puisque l'année dernière, nous avons déjà eu un APB ouvert avec des formations sous réserve, donc des déceptions d'étudiants. Ce serait dommage que cela se reproduise cette année, si ça peut intervenir de manière très marginale, pourquoi pas ? Mais si c'est une remise en question de l'offre qui est déjà publiée sur APB dès le 20 janvier, ce serait une fois de plus dommage pour l'Université.

M. le Président Eustase JANKY – J'ai bien compris la question. Le problème c'est que je ne peux pas vous dire aujourd'hui. Je ferai la même réponse que j'ai déjà faite. Vous avez parlé d'étape, j'ai dit que l'étape c'est la HCERES pour la fin de l'année. Dès demain, les fiches seront sur leur site. Nous aurons un avis global et une synthèse sur les fiches, une synthèse qui redescendra au niveau de l'Université. Il m'appartiendra à ce moment-là de venir voir les personnes adéquates quand la synthèse arrivera au niveau de l'Université. Dans un deuxième temps, ils nous donneront la marche à suivre pour la négociation avec le Ministère. Lors de cette négociation, sortiront forcément des orientations. Ces orientations pourront être données assez rapidement à la DOSIP qui s'occupera de mettre les informations sur APB avec les formations qui sont proposées avec peut-être un bémol, tout en sachant que si nous avons déjà discuté, les (*inaudible*) seront vraiment faits pour l'année dernière de manière à

faire remonter le (*inaudible*). Par contre, cette année c'est un autre **poste**, nous sommes en accréditation. Je pense que cela ne devrait pas poser les mêmes problèmes que l'année dernière.

Mme Laura-Line CASSIN (MCF971) – Frédéric GIRARDIN et moi, avons déjà commencé à travailler là-dessus. La DOSIP se tient prête à communiquer avec vous sur les différentes orientations que vous souhaitez donner et nous allons communiquer lors des forums, lors de la nuit de l'orientation, lors des différentes rencontres avec les étudiants, nous leur indiquerons que les formations sont sous réserve d'accréditation enfin... selon les instructions que vous donnerez.

M. Frédéric GERARDIN (BIATSS 971) – Je ne veux pas ce que soit un séminaire la DOSIP, ce n'est pas la question. Nous avons déjà vécu cela, au moment du passage au LMD, dans toutes les universités. Toutes les formations qui étaient présentées à la prochaine rentrée étaient affichées sous réserve. C'est pour cela que je vous posais la question, il faut à tout prix demander aux autorités pour savoir ce que l'on est autorisé à faire... est-ce qu'on se cible sur des domaines ? Qu'est-ce que l'on précise plus ou pas ? Mais je pense qu'il faut aussi que nous nous fassions confiance, c'est-à-dire que les désirs de métiers sont là, les enveloppes changent et les modalités évoluent pour l'offre de formation mais nous sommes là, c'est aussi ce qu'il faut faire valoir.

M. le Président Eustase JANKY – Je propose de voter le plafond d'heures complémentaires. Monsieur SUBITS, pouvez-vous reprendre ?

M. Vincent SUBITS (Directeur Affaires financières) – Le plafond proposé est de 1 008 000 euros, ce qui correspond à 21 000 heures complémentaires.

Mme Cécile BERTIN-ELISABETH (Doyen de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines) – (*Début de l'intervention inaudible*) sur la question de l'accréditation ou sur la question des heures complémentaires. Si on regarde le plafond, on ne voit pas seulement le plafond, on voit les mesures qui vont avec parce que pour tenir ce plafond, il faut prendre des mesures. Par rapport aux chiffres que vous avez indiqués, on voit au contraire qu'il ne fait qu'augmenter. Il faut donc savoir de façon précise ce que nous allons mettre en place.

M. – La proposition émanant du CAC, telle qu'elle est dans l'état actuel, correspond à une augmentation nette des heures complémentaires qui étaient déjà à plus de deux millions, et là nous approcherons les trois millions. Comme l'a dit le Directeur des affaires financières, notre capacité est d'environ un million. Il va falloir qu'il y ait de nouvelles discussions au niveau des CFVU, pour savoir comment resserrer les formations qui peuvent l'être, notamment en termes de parcours ; certaines formations en Master présentaient trois ou quatre parcours, il faudra peut-être essayer d'en faire un peu moins mais ça passera par chaque territoire. Chaque territoire devra faire un effort pour essayer de diminuer de façon substantielle l'offre de formation pour que le Ministère qui est très au courant de nos capacités et de notre non capacité à payer ces heures complémentaires, ne prenne les décisions. Sur le plan local, chaque CFVU devra essayer d'aller dans le sens d'une diminution drastique. Les collègues ont travaillé sur l'aspect pédagogique, ils ont fait des propositions mais n'ayant pas forcément les chiffres en mains, il était difficile de savoir à quel niveau ils se situaient. Avec ces informations qui redescendront au CFVU, je pense qu'il sera plus facile pour les collègues élus de prendre des décisions pour essayer de faire baisser la tendance. Par ailleurs, il serait peut-être bon que les perspectives en termes d'effectif étudiants, soient plus réalistes parce qu'on en tient compte dans les calculs qui ont été faits par l'administration. Lorsque vous avez comme perspective d'avoir 100 étudiants, ça correspond peut-être à trois groupes de TD dans une formation quelconque. Aujourd'hui vous n'en n'avez que 50 mais vous projetez d'en avoir 100 au contrat prochain, ce n'est pas tout à fait réaliste. Il faut donc essayer d'être vraiment réaliste dans cette projection en termes d'étudiants, puisque ça augmente artificiellement les heures complémentaires.

C'est d'abord un travail à faire chez nous localement, pour essayer de réduire cette marge. De toute façon, il ne sera pas possible de payer donc nous n'avons pas le choix.

Mme Cécile BERTIN-ELISABETH (*Doyen de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines*) – Je ne remets en cause ce que nous devons faire, les mesures que l'établissement doit prendre. C'est simplement pour que ce soit très clair et que l'on puisse annoncer les types de mesure, si jamais nous sommes ici et que nous votons, nous nous engageons pour quelque chose avec. Par rapport aux discussions précédentes, il me semble que dans la présentation de la lettre de cadrage vous aviez également fait remonter l'importance des problèmes financiers et que de gros efforts avaient été faits par certains pour ce qui est des mutualisations. Après, comme nous n'avons pas beaucoup d'éléments par rapport à la faisabilité, nous ne savons pas comment ça a été. Quand je regarde les chiffres, je suis un peu surprise parce que je n'ai pas tous les détails pour comprendre... là, j'ai maintenant les différents rapports. Mais la mutualisation c'est justement une réponse pour pouvoir réduire les coûts. Je ne crois pas que cette mutualisation ait été prise en compte. Ici en Martinique, dans les critères qui ont été retenus pour la CFVU Martinique, vous n'avez pas de critère de mutualisation qui arrive tout seul. On peut par exemple en proposer, nous pouvons toujours en discuter, mais il me semble que la mutualisation est une possibilité. Mais j'aimerais bien que l'on nous dise exactement où nous sommes. Merci.

M. Georges VIRASSAMY (*PR 972*) – Je voudrais tout d'abord, féliciter Monsieur le Président de l'action courageuse qu'il mène. La lutte contre les heures complémentaires n'est pas nouvelle, c'était pour nous une source de préoccupation il y a déjà plus de 10 ans, alors que j'étais aux responsabilités avec le Président JANKY comme Vice-président. Effectivement, cela limite et entrave les marges de manoeuvre de l'établissement, dès lors que l'on est obligé de consacrer pratiquement un million d'euros par an, au paiement des heures complémentaires. Il faut clairement réagir et je suis heureux que Monsieur le Président nous ait donné des chiffres. C'est vraiment la 1^{ère} fois qu'il nous est permis de pister au plus près ces heures complémentaires. Maintenant, il faut bien que les collègues soient conscients des réalités. On peut baisser les heures complémentaires, peut-être de beaucoup, mais les heures complémentaires ne disparaîtront jamais pour une raison simple que le tableau ne nous indique pas. D'où viennent ces heures complémentaires ? Il peut s'agir d'enseignants qui sont en sous-service – ce qui n'est pas normal – mais d'une manière générale ce n'est pas le cas dans l'établissement, globalement chacun fait son service. Mais il y a également beaucoup d'heures complémentaires qui proviennent de l'existence de Travaux Dirigés qui sont nécessaires et qui sont assurés par des vacataires. Ces Travaux Dirigés sont extrêmement consommateurs en heures complémentaires, or ils sont nécessaires à la formation de nos étudiants. Il faut les diminuer tout en sachant qu'il n'est pas possible d'espérer les faire disparaître à un seuil qui serait nécessaire.

Maintenant, quel est le seuil qu'il faut voter ? Le Directeur des affaires financières propose 1.8 M€ ce qui est une diminution sensible, 21 000 heures complémentaires. Si je me fie au tableau que vous nous avez donné Monsieur le Président, pour la prévision des charges en heures complémentaires, il se dégage pratiquement 75 000 heures complémentaires. Il nous est proposé un plafond de 21 000, la réduction est extrêmement forte. La question est : sur quoi va porter véritablement l'effort ? Si on part du fait que les collègues d'enseignants chercheurs font leur service, cela signifie que ce sont essentiellement les Travaux Dirigés qui devront être réduits, voire supprimés dans certains cas. Il ne faut pas perdre de vue le niveau de nos étudiants qui appelle tout de même au contraire, à ce qu'ils soient véritablement soutenus. Il faut vraiment que nous soyons conscients de cette réalité. Il faut effectivement lutter contre les heures complémentaires afin de ne pas être mis sous tutelle. Mais sur quoi va porter cet effort ? C'est sûr qu'il faut laisser une marge aux composantes et aux pôles pour décider, mais il y a là une source d'interrogation. Mon seul souhait – de toute façon je voterai, Monsieur le Président, cette demande qui est faite par l'intermédiaire du Directeur des affaires financières – mon seul souhait, c'est qu'il puisse y avoir une forme de continuité sur les pôles. Autrement dit, qu'il soit prévu que – on attribue par exemple

à un pôle 10 000 heures complémentaires – que les pôles puissent s'arranger composante par composante pour qu'il y ait une consommation entre eux, que celui qui ne consomme pas trop puisse reverser ses crédits d'heures complémentaires à une autre composante, que sur le pôle puisse exister une forme de *(inaudible)*.

M. le Président Eustase JANKY – Merci pour cette remarque.
Monsieur GERARDIN.

M. Frédéric GERARDIN (BIATSS 971) – Je tenais à réagir aux propos de Madame Cécile BERTIN-ELISABETH que je comprends parfaitement bien. Je crois que dans la demande du CAC, la formulation est très précise – puisque Monsieur Georges VIRASSAMY l'a rappelé – c'est 21 000 heures complémentaires, ça veut dire que c'est un peu moins d'un tiers des 75 131 que nous cumulons sur notre offre de formation. Cela veut dire que parmi les modalités, il faut réfléchir à des mutualisations ou à des formes de fongibilité. Cela veut dire aussi que – Monsieur MOLINIE et Monsieur SUBITS l'ont également dit – maintenant que nous sommes passés à GBCP, nous ne pourrions pas faire le report d'une année sur l'autre comme cela a été fait jusqu'à présent. C'est ce à quoi il faut réfléchir. Comme je suis curieux de nature et ingénieur de formation, je suis allé voir comment cela se passait dans les autres universités, notamment à Clermont-Ferrand etc. Sur la vague précédente, les Autorités avaient établi un cahier des charges en concertation avec les différentes composantes, qui fixait les nombres- plancher d'étudiants, les plafonds d'heures complémentaires par type de formations et des mutualisations un peu forcées. Quand un Master avait besoin de jours, on mutualisait avec le groupe etc. Donc, il y a aussi des formules plus simples que l'on peut imaginer et qui offrent des solutions avec les CFVU et les pôles pour faire Des aménagements et préparer activement les premiers retours.

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur SUMIT, pouvez-vous reformuler le plafond ?

M. Vincent SUBITS (Directeur Affaires financières) – Le plafond c'est 1 008 000 qui correspond à 21 000 heures complémentaires.

M. le Président Eustase JANKY – Pouvons-nous voter sur le plafond ?

(Discussions simultanées)

Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN (VP Pôle 972) – Vous nous proposez de voter mais on nous a remis le document sur table, nous n'avons donc pas pu l'examiner préalablement et prendre le temps d'évaluer les propositions qui sont faites, en matière de charges, d'heures complémentaires et de couverture. Nous ne savons toujours pas comment nous mettrons en place cette proposition. Je suis interrogative par rapport à ces éléments et inquiète de ne pas avoir eu le temps de les examiner et de les avoir eus sur table au moment de la séance.

Mme – J'aimerais savoir la part faite aux chargés d'enseignant vacataires et la part faite au niveau des enseignants chercheurs par rapport à ce volet d'heures complémentaires qui est annoncé par Monsieur SUMIT ainsi que celle qui sera aussi tranchée au niveau du volume des 21 000 heures.

M. Jack MOLINIE (Admin. Prov. Pur 971) – Juste pour que ce soit bien précis parce que les enseignants titulaires ont une part d'heures complémentaires, pour les enseignants vacataires, la totalité. Nous savons tous qu'il y a des formations qui sont financées que ce soit avec les centres professionnels, avec untel ou untel, qui financent totalement auquel cas, ces parties ne sont pas *(inaudible)*. La difficulté, actuellement, c'est que l'établissement doit prendre une bonne partie de son état de fonctionnement pour pouvoir juste payer les vacataires qui ne sont payés, les enseignants titulaires qui font des heures

complémentaires. Là, on nous propose de mettre un plafond autorisé pour les enseignements pour lesquels nous demandons les accréditations... la soutenabilité globale, c'est-à-dire ce que peut supporter l'établissement. Par ailleurs, rien ne nous interdit de pousser un peu plus loin et d'aller chercher des fonds pour faire les formations spécifiques que nous aimerions ouvrir, qui sont financées par un tel ou par un tel en spécifique ; mais qui, bien sûr, ne rentrent pas dans le cadre des formations qui sont là, qui seraient donc dans le moteur de la formation continue. Nous sommes en train de parler de ce qui est dans la formation initiale et que nous avons demandé, en mettant une offre la plus haute possible, ce qui est à l'avantage de nos collègues qui ont beaucoup d'idées. Mais après il va falloir rationaliser tout cela, ramener tout cela à ce qui est supportable et en même temps, bien réfléchir à la façon de couper. Il faut rappeler que les 6 millions et quelques ou 7 M€ de fonctionnement et les pôles sont donnés aussi en fonction des étudiants qui ont choisi de venir chez nous. Donc, les histoires de « je me fais ma formation parce qu'elle me plaît, mais qu'elle ne plaît pas aux étudiants » ce qui fait qu'il n'y a pas beaucoup d'inscrits... c'est ce qui pose problème. C'est là toute la réflexion qui sera redemandée aux CFVU, faire un choix en pensant aussi au public qui choisira. Si le public ne vient pas, l'établissement ne recevra pas d'argent et n'aura pas de force pour encadrer les autres étudiants. Nous devons apprendre le pragmatisme et nous dire qu'il est possible de faire cela, mais qu'attendent les étudiants de nous ? Comment les capter c'est-à-dire quel type de formation ouvrir pour les faire venir, pour que ce soit intéressant pour eux de venir, et bien sûr comment nous les recevons ? Auquel cas, nous devons aussi faire des efforts. On se rend compte qu'il y a bien sûr le diplôme, il y a la soutenabilité mais il y a aussi tout ce que nous devons mettre autour de manière à avoir le public. Il ne faut pas oublier qu'à mi-parcours, comme à n'importe quel moment, s'il n'y a pas de soutenabilité, le Ministère peut supprimer la formation. Ce n'est pas comme avant, le Ministère peut supprimer et dire si « vous n'avez pas les moyens de la faisabilité, parce que vous n'avez pas assez de budget, par exemple, nous allons supprimer tant de formations, à tel niveau. Là encore, on nous renverra à nos cahiers et à nos propositions en nous disant que nous avons un choix à faire. Nous commençons le choix, mais ne vous inquiétez pas, le choix se poursuivra. Si nous ne faisons pas le bon choix pour les étudiants, d'ici deux ans, nous devons en faire encore.

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur VIRASSAMY, juste avant de passer au vote.

M. Georges VIRASSAMY (PR 972) – Juste pour faire une petite réponse à notre ami Jacky, qui est un scientifique et qui sait bien calculer. En vérité, la question des heures complémentaires est un peu plus compliquée que ça. C'est vrai que les heures complémentaires coûtent de l'argent à l'établissement mais il faudrait également se poser la question de savoir « combien il en coûterait à l'établissement s'il n'y avait pas d'heures complémentaires » ? Je donne un exemple. Il y a là un certain nombre de Masters qui sont faits, qui fonctionnent parfois avec un certain déficit, avec des heures complémentaires que l'établissement doit financer mais si ces Masters n'étaient pas ouverts, nous ne serions pas un établissement supérieur, une Université capable de faire de la recherche avec cette image. Si ces Masters n'étaient pas ouverts, les étudiants ne prendraient même pas la peine de s'inscrire chez nous en prenant une deuxième ou troisième année, c'est dès la première année. Les heures complémentaires existent, elles ont cet aspect fâcheux, ce coût pour l'établissement mais en même temps, c'est aussi un investissement. Il ne faut pas le perdre de vue, il y a cet aspect qui est compliqué.

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur VIRASSAMY, je pense que nous reprendrons cette discussion au niveau des CAC, au niveau des CFVU. C'est le lieu idéal pour discuter de ces questions. Quand nous étions tous les deux en charge, nous avons essayé d'évaluer le nombre d'étudiants en Master et Licence, c'est plus une question que nous reprendrons en CAC. Nous allons passer au vote concernant le plafond que nous a donné Monsieur SUMIT à savoir 1 008 000, c'est cela ?

M. Vincent SUBITS (Directeur Affaires financières) – 1 008 000.

M. le Président Eustase JANKY – 1 008 000. C'est très précis.

M. Georges VIRASSAMY (PR 972) – Monsieur JEHEL ne vote pas.

M. le Président Eustase JANKY – Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Quatre abstentions.

Mme – Il y a des procurations.



Approbation du PV du CA du 02 octobre 2015	Ne prend pas part au vote	1
	Abstention	9
	Contre	0
	Pour	18

Le PV est approuvé à l'unanimité.

M. le Président Eustase JANKY – Merci beaucoup. On a oublié de dire – du moins on l'a dit en filigrane – qu'il y a des formations professionnelles, des licences professionnelles qu'il faudrait peut-être mettre au niveau de la formation continue. Monsieur MOLINIE a rappelé que c'est un deuxième angle d'entrée, si on veut diversifier la formation continue. Je pense que nous pouvons faire beaucoup de choses avec les formations continues si elles sont de qualité, bien organisées. Les professionnels sont prêts à nous suivre, les Collectivités également si nos formations sont de qualité. Je pense qu'il faudra là-aussi avoir une réflexion sur ce type de formations, ne pas vouloir tout mettre en formation initiale, mais mettre aussi en formation continue.

Lors des discussions antérieures, j'avais proposé de pouvoir mutualiser entre la Guadeloupe et la Martinique. Il y a certaines formations qui sont indispensables pour les étudiants de pôle – des formations importantes et innovantes – il faudrait voir comment la Guadeloupe et la Martinique pourraient faire des choses ensemble pour permettre aux étudiants d'avoir les formations les plus innovantes, des formations qui débouchent soit sur une profession, soit sur des études longues. Je pense qu'il faut garder à l'esprit les deux aspects importants : la formation professionnelle qui aboutit à une insertion et une formation plus longue vers les Masters, vers les deux Doctorats ou vers des formations pour lesquelles les étudiants sont obligés de partir. Vous savez que nous avons une situation économique au niveau de nos territoires qui ne permettra pas d'accueillir tous nos étudiants après leur formation, il faudrait donc favoriser leur mobilité. C'est un sujet important dont nous allons devoir discuter, le moment venu. C'est la raison pour laquelle je disais qu'il fallait gérer le quotidien, sans oublier que nous avons des étudiants à prendre en charge, nous avons un taux de réussite à faire remonter. Il faut non seulement favoriser notre environnement géographique mais favoriser également l'Europe voire d'autres pays, avec des bourses spéciales et peut-être une réorganisation d'ERASMUS, afin que les étudiants qui partent dans les pays étrangers autres que les pays européens, puissent bénéficier des mêmes avantages qu'ERASMUS. Nous avons très prochainement (le 16 ou le 17 novembre) une réunion avec la coopération. Nous allons travailler sur la possibilité d'offrir aux étudiants des avantages, en tout cas sur le territoire d'un autre pays, les pays non-européens. C'est vrai qu'il y a des choses dans la Caraïbe mais que pour les Doctorants, au niveau de (*inaudible*). Là aussi, nous aurions aimé que les étudiants de Master, puissent bénéficier de ces avantages.

M. Georges VIRASSAMY (PR 972) – Puisque nous sommes à la recherche de financements et à la limitation des dépenses, je voudrais formuler un souhait très fort. Quand il y a quelques années, je m'étais éloigné de ma Faculté, j'avais entrepris de collecter la taxe d'apprentissage qui est versée notamment parce que l'établissement dispense des formations professionnalisées (Licences professionnelles, Master professionnelles etc.). La période à laquelle il faut mener campagne pour obtenir le versement de ces fonds par les entreprises, c'est novembre-décembre jusqu'à fin janvier, de façon à clôturer. Je forme le vœu que notre établissement se mette en ordre de marche pour rechercher cette taxe d'apprentissage. Peut-être faudrait-il – je l'avais fait à l'époque – construire un petit livret qui nous mette en valeur, qui mette en valeur notre maison, notre professionnalisme, certains diplômes professionnels qui sont les nôtres, de manière à tirer la taxe d'apprentissage ; en précisant que ça ne change rien pour l'entreprise, puisque de toute façon elle est obligée de la verser. La seule difficulté pour elle, c'est d'identifier l'établissement qui sera le bénéficiaire de son versement, d'où ma seconde observation. Lorsque nous nous sommes intéressés à cette question, il nous a été répondu que nous n'apparaissions pas nécessairement auprès de la Préfecture et de la Chambre de Commerce comme établissement collecteur. Il faut donc vérifier auprès de ces organismes, si nous sommes véritablement perçus comme collecteur. Si tel n'est pas le cas, quelles sont les formalités que nous devons accomplir afin d'être collecteur ? Pour ne citer que les chiffres, nous avons des licences professionnelles management de qualité dans notre Faculté qui récoltent plus de 50 000 euros chaque année, au titre de la taxe d'apprentissage. Il y a donc un effort à faire sur les deux points que je vous ai communiqués et nous pourrions peut-être autofinancer certaines formations grâce à cette mesure.

Mme Cécile BERTIN-ELISABETH (Doyen de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines) – Je vous remercie par avance, votre équipe et vous, si on peut développer ERAMUS dans la Caraïbe. Je pense que c'est vraiment très important de mettre en place le maximum de liens, puisque nous avons également des étudiants qui viennent faire leur formation chez nous. Dans le document que j'ai sous les yeux, qui est l'offre de formation pôle Guadeloupe, il y a quelque chose par rapport au domaine ALM et (*inaudible*). Vous avez dit que l'offre doit être déposée demain, c'est juste pour être sûre qu'il n'y a pas d'ambiguïté. Pour ce qui est pour les lettres, il y a un travail très important qui avait été fait pour réduire le nombre de parcours. En Martinique ce n'est pas deux parcours, mais un seul parcours que nous demandons. Etant donné qu'il y a une licence de Lettres en Martinique et une licence de Lettres en Guadeloupe, il y a des liens entre les deux pôles. Il y avait déjà une réduction des choix en Guadeloupe. En tout cas, il est bien indiqué un seul parcours sur le document de la Martinique, mais sur celui de la Guadeloupe que j'ai en ma possession, il est indiqué deux. Je tiens à préciser que c'est un seul parcours pour la Martinique et non deux, ceci pour qu'il n'y ait pas de documents incohérents qui remontent au Ministère et que ça crée des problèmes. Je me permets de dire ceci.

M. le Président Eustase JANKY – Merci. Y a-t-il des questions ?

M. – Le Président revient dans deux petites minutes, nous pouvons échanger ou l'attendre, c'est comme vous souhaitez. Madame BERTIN, je n'ai pas bien compris dans quel document se trouve l'erreur que vous avez signalée.

Mme – Le document... en fait le document a été corrigé mais c'est une remarque qui avait déjà été notée lors du CAC.

M. – Donc, ça a été corrigé. Là, c'est celui du CAC avant correction...

Mme – ... qui a été glissé dans les papiers.

Mme Cécile BERTIN-ELISABETH (*Doyen de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines*) – Désolée, je ne suis pas au CAC, je ne savais pas donc je me suis permise de faire la remarque.

(Discussions hors micro)

Mme – Il faut que ce soit transcrit quelque part, pour être sûr que ce soit le bon document qui a été présenté. Il y avait une petite erreur, il faut s'assurer que la correction a bien été transmise pour s'assurer que ça a bien été fait.

Mme Aurélie NELLA (*CTM*) – C'est juste pour faire observation puisque ces documents doivent remonter, comme vous l'avez indiqué. Est-ce qu'il y aura néanmoins une harmonisation de la présentation des documents avec un tableau assez précis, en fait plus complet au moins pour la Guadeloupe, avec notamment les effectifs ? Est-ce que ce même travail a été effectué ou sera effectué pour l'autre pôle ?

M. le Président Eustase JANKY – Les CFVU ont travaillé avec leurs propres modalités, nous n'allons pas intervenir sur le travail des CFVU, sur les relevés de décisions des CFVU. Par contre, il y aura forcément une navette entre le Ministère et nous. Nous pourrions intervenir à ce moment-là.

Mme Aurélie NELLA (*CTM*) – Il ne s'agit pas de remettre en cause le travail qui a été fait en CFVU. Je suppose que les éléments qui apparaissent ici pour la Guadeloupe sont des informations connues de la CFVU Martinique. N'étant malheureusement pas membre de la CFVU, je demande simplement si le tableau sera analogue.

M. le Président Eustase JANKY – Si la CFVU veut continuer à travailler, il n'y a pas de souci, mais ce tableau ne partira pas au Ministère. Ce qui partira au Ministère, c'est ce qui a été voté par le CAC et ce qui nous avons voté. Il y a un problème de présentation.

Mme Aurélie NELLA (*CTM*) – On a parlé de l'importance, me semble-t-il, des questions d'effectifs pour l'ouverture des formations. C'est un critère qui m'apparaît être déterminant – sans remettre en cause le travail de la CFVU, encore une fois – il faudrait simplement que nous ayons l'information pour que nous soyons au même niveau d'information.

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur JEHEL.

M. Louis JEHEL (*V/P CFVU 972*) – Pour répondre notamment à Madame NELLA, sur le procès-verbal du relevé de décisions du 25 septembre, il a été inscrit que pour la CFVU de Martinique nous avons choisi de poser 13 critères dont huit critères généraux, deux critères sur les Licences et trois critères pour les Masters, le premier des critères étant l'effectif. C'est bien entendu un critère majeur dont nous avons tenu compte et nous avons travaillé selon ce critère pour donner un avis, soit un avis favorable, défavorable ou réservé sur l'ensemble des offres de formation qui étaient faites. Sur l'ensemble de l'offre, il y a neuf en considérant que nous ne donnions un avis que sur les diplômes qui avaient suivi le parcours des différentes composantes et des conseils de composantes pour pouvoir être ensuite, considérés comme accessibles pour un avis de la CFVU. C'est bien ce que nous avons fait, les premiers documents ont été transmis mais visiblement, ils n'auraient pas été communiqués à la bonne personne. Nous avons donc donné les critères lorsque nous étions présents.

Je voudrais compléter un point par rapport à ce qui a été dit et sur les questions qui ont été posées à Monsieur le Président, la question de : « quelle était la date de retour » ? A ma connaissance, en dehors du fait qu'il fallait faire très vite, nous n'avons pas une date exacte de retour. Nous avons pris le 29 septembre, pour certains le 28 octobre donc nous leur avons laissé jusqu'à un mois pour compléter les

informations, puisque nous avons à ce jour un avis réservé, en attendant qu'ils puissent le compléter avec les informations qui parfois étaient relativement disparates. Nous étions donc en train de recueillir les éléments pour compléter les informations que nous avons reçues à ce jour, mais depuis le 29 septembre nous n'avons pas eu de nouvelle CFVU pour voter l'évolution, nous n'avons donc pas pu prendre un avis sur ces informations qui ont été données. C'est la raison pour laquelle nous sommes prêts à faire dans les jours qui viennent, une dernière CFVU le 30 octobre pour intégrer toutes les informations qui ont été données, traitées, et que l'on puisse voter sur les informations complémentaires qui nous ont été apportées pour compléter le tableau sur les avis que la CFVU Martinique voulait transmettre au Président de l'Université.

M. le Président Eustase JANKY – En réalité, le travail que vous faites déjà, n'est pas inutile. Il n'est pas inutile parce que nous devons inévitablement revenir sur le terrain et discuter. Madame NELLA a posé une bonne question, celle de l'harmonisation des tableaux pour mieux voir les formations. Il faudra que les tableaux soient à peu près identiques. C'est l'occasion de faire un tableau pour que nous puissions les comparer à cinq ou six mois et de les compléter. Ce serait bien si en Guadeloupe, on pouvait compléter avec les effectifs pour nous permettre d'avoir les éléments de discussion sous la main. Je crois que le travail que vous êtes en train de faire servira toujours, je vous invite à continuer tout comme j'invite aussi la CFVU de la Guadeloupe à continuer le travail. Cela nous permettra d'aller plus vite après. Monsieur JEHEL, c'est vrai que nous n'avons pas de calendrier, mais vous savez que nous sommes déjà en retard. J'ai réussi à obtenir quelques jours supplémentaires compte tenu des événements récents, mais nous sommes déjà en retard par rapport aux demandes du Ministère.

M. Frédéric GIRARDIN (BIATSS 971) – J'imagine qu'il y a eu des fiches AOF qui intègrent ces éléments qui sont d'une manière ou d'une autre, sur un site ou une plate-forme que la HCERES pourra examiner. Il faut bien qu'il l'examine sur une base notamment les critères que Monsieur JEHEL rappelle. Je pense que la question de Madame NELLA est importante pour que nous ayons la visibilité des choses, mais sur le contenu des choses et des éléments factuels qui ont été décrits, il n'y a pas de déséquilibre puisque les fiches AOF sont du même format.

M. le Président Eustase JANKY – Une fiche AOF contient déjà beaucoup, beaucoup de choses. On y trouve même l'équipe pédagogique ce qui veut dire que le Ministère, la HCERES peut déjà donner un avis sur ces fiches.

Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN (VIP Pôle 972) – Concernant le tableau pour la Martinique, la demande avait été faite, nous en avons parlé au CAC du 2 octobre dernier. Nous nous étions entendus sur le fait que la CFVU du pôle Martinique transmettrait un tableau qui serait du même cadrage que celui qui avait été présenté au niveau de la Guadeloupe... tout au moins, un tableau synthétique qui présente les formations. La question posée par NELLA a été abordée au CAC du 2 octobre, normalement la CFVU du pôle Martinique travaille sur ce point.

Je voudrais également revenir sur la notion de calendrier. Nous avons vraiment une demande très forte de la communauté universitaire du pôle Martinique concernant justement le besoin de se projeter pour avoir un vrai calendrier qui précise les différentes étapes relatives à la publication de l'offre de formation, notamment l'étape clé de ce processus. C'est donc pour cela, Monsieur le Président, que je vous demande dans quelle mesure vous pouvez communiquer un calendrier qui permette à l'ensemble de la communauté d'avoir des éléments tangibles, factuels, qui évitent les interprétations ou les mauvaises appropriations des informations qui pourraient ne pas être sous la forme d'une communication officielle.

M. le Président Eustase JANKY – Madame FRANCOIS-HAUGRIN, le seul élément dont nous disposons actuellement, c'est l'HCERES pour la fin de l'année, mi-décembre à peu près. Ce n'est qu'après que je pourrai vous faire un calendrier en fonction des réponses de l'HCERES. Je pense que là aussi, il y aura

un calendrier tenant compte des difficultés que nous avons sur nos fiches et l'ampleur du travail que nous avons à faire. Je serai en mesure de vous fournir ce calendrier après l'avis de l'HCERES. Si je reçois des informations avant, je vous les communiquerai mais je ne vous donnerai pas des informations qui ne sont pas des informations réelles et qui pourraient nous mettre en difficulté. Si nous n'avons pas de certitude au niveau du calendrier, il ne faut pas le donner.

Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN (V/P Pôle 972) – Pourriez-vous transmettre cette information à la communauté pour leur indiquer que vous n'avez pas de calendrier et que...

M. le Président Eustase JANKY – Je n'ai pas dit que je n'ai pas de calendrier.

Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN (V/P Pôle 972) – ... qu'il n'y a pas encore de calendrier, puisque vous êtes en attente...

M. le Président Eustase JANKY – Vous savez qu'un mot peut vouloir dire beaucoup de choses et peut peser très lourd. Je ne dirai pas qu'il n'y a pas de calendrier aujourd'hui. J'ai dit qu'il y a une première étape et qu'il faut passer la première étape.

M. Camille GALAP (Recteur de la Guadeloupe) – Sur les tableaux qui ont été distribués, lorsque l'on voit « création, renouvellement ou restructuration », c'est la lettre C dans la colonne. Je prends un exemple « art du spectacle », cela veut dire que l'on demande la création de ce diplôme dans les cinq années qui viennent ? Il n'y a pas d'obligation de création sur la première année de contrat ? ? Nous sommes bien d'accord ? Nous demandons l'accréditation pour un diplôme qui n'ouvrira pas forcément en septembre 2018 ? Je ne sais pas si tout le monde avait bien saisi cette notion ?

M. le Président Eustase JANKY – Je suis d'accord, si dans un premier temps, on sait très bien que l'on ne pourra jamais ouvrir, est-ce que ça vaut le coup de... ?

M. Camille GALAP (Recteur de la Guadeloupe) – Je pose la question parce que les licences professionnelles sont demandées en création, si la démarche est de dire on se projette parce que l'accréditation est donnée pour cinq ans, cela veut dire que l'on a un plan de formation qui va se déployer sur la cinquième année, en fonction des opportunités, en fonction du déploiement des emplois, du déploiement des départs à la retraite, des remplacements, des modalités de financement de certains diplômes etc. et que l'on sera en mesure, une fois que l'on a l'accréditation, d'ouvrir ou pas et de laisser la main au Conseil d'Administration. Nous sommes bien d'accord ? Cela signifie que certaines licences professionnelles mentionnées dans ce tableau, n'ouvriront pas forcément ouvrir en 2018 ? Nous sommes bien d'accord là-dessus ?

M. le Président Eustase JANKY – Oui, oui.

M. Camille GALAP (Recteur de la Guadeloupe) – D'accord.

M. – Cela dépend du nombre d'étudiant, c'est le critère économique.

(Discussions hors micro)

M. Camille GALAP (Recteur de la Guadeloupe) – Je pose la question.

Mme Cécile BERTIN-ELISABETH (Doyen de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines) – Je pense que les collègues qui ont fait ces propositions espèrent que ça ouvrira en 2019. Je me mets à leur place.

Après, notre établissement en lien avec le Ministère, va réfléchir et demander peut-être des compléments d'information. Mais honnêtement, tous ceux qui ont proposé quelque chose espèrent que ça rouvrira.

(Discussions simultanées)

Mme Marie-Luce PENCHARD (*Conseil Régional 971*) – J'ai une question. Lorsque nous étions sur le débat précédent – je sais bien que ce n'est pas de notre responsabilité, mais en revanche notre responsabilité est sur le bon fonctionnement de l'Université – j'ai écouté avec beaucoup d'attention, l'intervention du Directeur financier. Je me suis posée la question, dès lors que ce n'est pas à nous de faire cette proposition mais à la CFVU, pour autant est-ce que notre Conseil d'Administration ne peut pas mettre un certain nombre de règles pour cadrer ces propositions. Nous savons bien qu'il ne faut pas rêver, les enveloppes n'ont pas doublé, n'est-ce pas Monsieur le Recteur ? On ne peut pas augmenter la masse salariale de cette Université dans des proportions... quand on voit les contraintes budgétaires de chaque Ministère et que l'on voit les lettres de cadrage envoyées par le premier Ministre, je n'ai pas beaucoup d'espoir là-dessus. Par contre, en termes de crédibilité vis-à-vis des étudiants – j'ai bien entendu ce que disait Madame NELLA – il faut se dire que lorsqu'on propose une création, on peut se dire que l'on reste à environnement constant. Cela veut dire que si vous créez, vous le financez comment ? C'est-à-dire que vous proposez aussi une suppression ? Cela veut dire que vous avez aussi le courage de dire qu'une formation ne correspond plus à la demande, à ce que l'on a pu mettre en place il y a 10 ans ou 20 ans, donc on propose peut-être de... mais ne pas proposer pour proposer. Il nous faudra peut-être mieux réfléchir au Conseil d'Administration pour voir dans quelle mesure les créations peuvent se faire. Je me fais la réflexion, en sachant que c'est un sujet que je ne maîtrise pas parfaitement, c'est pour cela que je vous ai écoutés. En termes budgétaires... au bout du compte je pense que ce n'est pas nous qui allons décider, c'est peut-être le Ministère qui décidera à notre place.

M. le Président Eustase JANKY – Je suis un peu d'accord, cela veut dire que nous allons décider en Conseil d'Administration comme cela avait été fait du temps du Président VIRASSAMY, où on avait décidé d'un effectif minimum d'étudiants. Nous pouvons revenir sur cette question au niveau du Conseil d'Administration, pas forcément aujourd'hui mais nous pourrions y revenir. Une dernière question avant d'arrêter.

Mme Cécile BERTIN-ELISABETH (*Doyen de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines*) – Ce n'est pas une question, c'est juste pour vous dire que je suis tout à fait d'accord avec ce que vous venez de dire. C'est bien pour cela que j'ai un petit problème par rapport aux documents que je viens de voir, parce que lorsque je regarde – je ne sais pas si ce document va remonter au Ministère et va accompagner nos propositions – les propositions des charges et heures complémentaires par rapport évidemment aux licences que je connais, quand je vois le taux de couverture très faible, je sais qu'il y a des mutualisations et que tout a été noté à partir de (*inaudible*), je ne comprends pas le pourcentage. Même si nous continuons à discuter, il faut que qu'on sache parce que pour certains, les choses ont été faites avec en effet des suppressions de certains parcours, des limitations du nombre de parcours, des créations avec seulement le maximum de mutualisations. Donc oui, il y a des choses qui sont déjà en route mais qui ne ressortent pas là-dessus. Ça ne nous dit pas la réalité du travail qui a été fait pour essayer de s'adapter et de proposer des formations plus adéquates. Avec un soutien pareil et un tel taux de couverture, ce n'est pas l'Etat qui fait les gestions c'est ce qui avait été plébiscité d'après les étudiants sur APB. Je ne sais pas comment faire, mais nous devons travailler pour trouver le moyen de montrer ce qui a été fait, les efforts qui ont été faits et ce que nous proposons pour s'adapter. Je répète, dans le monde actuel. Merci.

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur GERARDIN.

M. Frédéric GERARDIN (BIATSS 971) – J’imagine que ces tableaux ne vont pas remonter au Ministère, ce sont nos affaires internes.

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur JEHEL voulait poser une question, ensuite nous arrêtons.

M. Louis JEHEL (V/P CFVU 972) – Au nom de la commission CFVU de Martinique, je voudrais vous dire que je suis à votre disposition pour vous accompagner quand vous irez présenter les dossiers de formation pour le pôle Martinique afin d’apporter le maximum d’informations.

M. – Président, on a eu le (*inaudible*), la réponse a été donnée par Madame BERTIN. En tous les cas, même si on considérait que les couvertures sont circulaires, parce que les gens qui ont calculé ces pourcentages ont pris en compte la part de (*inaudible*) qui a été saisie par tous les collègues et enseignants, ont pris en compte les mutualisations. Ça a été un travail très, très lourd. Nous avons fait les calculs et avons pris en compte les mutualisations. Je voudrais ajouter aussi que ce tableau n’est pas complet parce que c’est un tableau qui est tout à fait mécanique. Les fiches AOF sont complètes et peuvent avoir le nombre d’étudiants en Licence, Master 1 et Master 2 proposé par les responsables de diplômes. Il faut peut-être regarder actuellement – puisque les échanges sont terminés – le nombre d’étudiants dans chaque diplôme. C’est là que nous verrons s’il y a des diplômes qui fonctionnent ou pas. Sachez qu’il n’y a eu ni habilitation, ni accréditation depuis 2005. Il y a eu des diplômes qui ont été (*inaudible*), nous voudrions avoir ces chiffres pour savoir si ces diplômes sont encore attractifs. Il faudra aussi regarder l’aspect qualitatif lorsque l’on va ré-analyser les formations

M. le Président Eustase JANKY – Je vais déjà remercier les V/P qui ont beaucoup travaillé sur les fiches, sur cette offre de formation. Je vous remercie tous d’être venus, Monsieur le Directeur de l’éducation, Monsieur le Recteur de la Guadeloupe et la Rectrice, les représentants des collectivités. Merci beaucoup chers collègues de votre présence. J’espère que nous pourrions continuer à travailler en toute sérénité comme nous l’avons fait aujourd’hui, pour le bien de notre Université. Merci beaucoup.